

VILLE DE NEW YORK (CITY OF NEW YORK)
BUREAU DE LA GESTION ET DU BUDGET (OFFICE OF MANAGEMENT AND BUDGET)
(NYC OMB)
SUBVENTIONS GLOBALES POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LA
REPRISE SUR SINISTRE (CDBG-DR)
AVIS D'INTENTION DE DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS (NOI RROF)

DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS

Le ou aux alentours du 3 septembre 2026, la ville de New York (« la ville ») soumettra, au ministère américain du Logement et du Développement urbain (U.S. Department of Housing and Urban Development), une demande pour le déblocage de fonds de subventions globales pour le développement communautaire et la reprise sur sinistre (CDBG-DR) autorisés en vertu de la loi sur le logement et le développement communautaire de 1974 (Housing and Community Development Act), telle que modifiée, de la loi de crédits supplémentaires pour les secours en cas de catastrophe de 2022 (Disaster Relief Supplemental Appropriations Act) (loi publique n° 117-43) et de la loi sur les crédits permanents (Continuing Appropriations Act) de 2023 (loi publique n°117-180), pour entreprendre un projet connu sous le nom de travaux d'amélioration de la résilience des ascenseurs de l'Autorité du logement de la ville de New York (New York City Housing Authority) (NYCHA) (groupe 3). La Ville propose d'allouer environ 335 000 \$ de fonds CDBG-DR pour un projet d'un montant approximatif de 335 000\$ afin de mettre en œuvre des travaux d'amélioration des ascenseurs dans les ensembles immobiliers de la NYCHA.

Les activités proposées du projet comprendront l'installation d'équipements de régulation automatique de tension (AVR) par le service de maintenance et de réparation des ascenseurs (ESRD) de la NYCHA, dans des espaces techniques existants adjacents aux cages d'ascenseur, ainsi que la pose de nouveaux conduits dans les cages d'ascenseur existantes. L'ESRD livrera les équipements AVR sur les sites du projet et les installera dans la salle des machines ou au sous-sol (selon la configuration). L'ESRD fixera ensuite les unités AVR sur les dalles existantes à l'aide de boulons d'ancrage. Des électriciens installeront les conduits et le câblage à travers les cages d'ascenseur et les ouvertures de plancher existantes et raccorderont les nouveaux équipements aux systèmes électriques existants du bâtiment.

L'objectif du projet proposé est de garantir aux résidents de la NYCHA un service d'ascenseur continu dans les immeubles pour personnes âgées et les immeubles de grande hauteur en période de réduction de tension électrique, également appelée baisse de tension (brownout). ConEd réduit la tension d'alimentation lors de ces périodes afin d'économiser l'énergie et de prévenir les dommages au réseau. Une baisse de tension affecte les équipements d'ascenseur de la NYCHA, qui ne peuvent alors plus fonctionner. Cela crée une situation potentiellement dangereuse pour les locataires, qui peuvent se retrouver bloqués ou incapables de quitter leur logement ou d'y retourner pendant ces périodes.

Le projet proposé sera mis en œuvre dans les dix bâtiments mentionnés ci-dessous :

Développement	Adresse	Numéro de bâtiment	Arrondissement
Bland	40-25 College Point Boulevard	1	Queens
Carver	50 East 104th Street	9	Manhattan
Forest	765 East 163rd Street	10	Bronx
Grant	430 West 125th Street	9	Manhattan
Ingersoll	56 Monument Walk	20	Brooklyn
	60 Fleet Walk	27	Brooklyn
Pelham Parkway	860 Astor Avenue	18	Bronx
Red Hook West	135 Richards Street	1	Brooklyn
Tompkins	744 Park Avenue	2	Brooklyn
Whitman	14 Auburn Place	15	Brooklyn

EXCLUSION CATÉGORIQUE SOUMISE À L'ARTICLE 58.35

Conformément à la partie 58.35 du titre 24 du CFR relative aux procédures d'examen environnemental du HUD pour les activités financées par le HUD, la mise en œuvre du projet de travaux d'amélioration de la résilience des ascenseurs de la NYCHA sur les sites mentionnés ci-dessus a été jugée catégoriquement exclue des exigences d'évaluation environnementale prévues par la loi nationale sur la politique environnementale. Le projet proposé consiste en des travaux de réhabilitation et/ou d'amélioration d'immeubles résidentiels collectifs, conformément à la section 24 CFR 58.35(a)(3)(ii). Le dossier d'examen environnemental (Environmental Review Record) (ERR) contient des informations complémentaires sur le projet. L'ERR est disponible pour examen sur <https://www.nyc.gov/site/cdbgdr/hurricane-ida/ida-environmental-records.page>

L'ERR sera mis à la disposition du public pour examen, sur demande, soit par voie électronique, par service postal américain ou en personne. Veuillez soumettre votre demande au NYC OMB par courrier ou en personne au 255 Greenwich Street, 8th Floor, New York, NY 10007, à l'attention de : Juliet Jacobs, responsable de l'unité

environnementale ou par courriel à CDBGComments@omb.nyc.gov. Les bureaux du NYC OMB sont ouverts en semaine, de 9 h 30 à 17 h 30.

COMMENTAIRES PUBLICS

Tout individu, groupe ou agence peut soumettre des commentaires sur l'ERR du NYC OMB par courrier, en personne ou par courriel à l'adresse électronique ci-dessus. Les commentaires peuvent être transmis par téléphone au (212) 788-1653. Tous les commentaires reçus avant le 2 septembre 2026 seront pris en compte par le NYC OMB avant d'autoriser la soumission d'une demande de déblocage de fonds. Les commentaires doivent préciser la partie de l'avis à laquelle ils se rapportent.

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le NYC OMB certifie au HUD que la ville et Julie Freeman, en sa qualité de responsable de la certification, consentent à accepter la juridiction des tribunaux fédéraux si une action est intentée pour faire respecter les responsabilités liées au processus d'évaluation environnementale et que ces responsabilités ont été respectées. L'approbation de la certification par le HUD répond à ses responsabilités en vertu de la NEPA et des lois et autorités connexes et permet à la ville d'utiliser les fonds du programme CDBG-DR.

OPPOSITIONS AU DÉBLOCAGE DE FONDS

Le HUD acceptera les oppositions à son déblocage de fonds et à la certification du NYC OMB pendant une période de quinze jours suivant la réception effective de la demande uniquement si elles sont fondées sur l'une des raisons suivantes : (a) la certification n'a pas été exécutée par le responsable de la certification du NYC OMB, (b) le NYC OMB a omis une étape ou n'a pas pris de décision ou de constatation requise par la réglementation du HUD au 24 CFR partie 58, (c) le bénéficiaire de la subvention ou d'autres participants au projet a/ont engagé des fonds ou encouru des coûts non autorisés par le 24 CFR partie 58 avant l'approbation d'un déblocage de fonds par le HUD, ou (d) une autre agence fédérale agissant conformément au 40 CFR partie 1504 a soumis une constatation écrite selon laquelle le projet n'est pas satisfaisant du point de vue de la qualité environnementale. Les oppositions doivent être préparées et soumises conformément aux procédures requises (24 CFR partie 58, Sec. 58.76) et doivent être adressées à CPDRROFNyc@hud.gov. Les opposants potentiels doivent contacter le HUD pour vérifier la date du dernier jour de la période d'opposition.

Ville de New York Zohran Kwame Mamdani, Maire
Sherif Soliman, Directeur de la gestion et du budget

Date : 26 août 2026